

RPI BIEUJAC/ SAINT PARDON DE CONQUES

CONSEIL D'ECOLE du 16/10/2023

Présents :

Mme Noël, Inspectrice de l'Education Nationale
Mme Lapelletrie, Mme Chenu, Mme Thirant, Mme David, Mme Jaubertie et Mme Bordessoulles, représentantes des parents d'élèves
Mme Piers, élue à la mairie de Saint Pardon de Conques
Mme Darriet, élue à la mairie de Bieujac
Mme Audrain, directrice de l'école de St Pardon de Conques
Mme Audoit, directrice de l'école de Bieujac
Mme Puiroux, Mme Frais, Mme Berbion, Mme Audibert, Mme Gau, enseignantes

Excusés :

M Dubourg, délégué départemental de l'Education Nationale
M. Blangero, maire de Saint Pardon de Conques, président du SIRP
M. Birac, maire de Bieujac

COMPTE-RENDU

I- EDUCATION NATIONALE

a. Fonctionnement de l'école

a.i. Regroupement des deux conseils d'école

Comme les années précédentes, L'Inspection Académique demande que chaque école ait son propre conseil d'école. Les élections ont donc été organisées séparément pour chaque école.

Quatre représentants des parents ont été élus pour l'école de Bieujac (Mme David, Mme Jaubertie, Mme Danquigny, Mme Thirant) et deux représentantes pour l'école de Saint Pardon de Conques (Mme Lapelletrie et Mme Chenu).

Il y a également des suppléants : Mme Sous, Mme Bordessoulles, M Paing, M Bourgy pour l'école de Bieujac et Mme Léglise et Mme Gonzalez pour l'école de St pardon.

Deux Conseils d'école ont donc été formés. Conformément au code de l'Education, les deux Conseils d'école peuvent décider de se regrouper en un seul conseil pour la durée de l'année scolaire après délibération prise à la majorité des membres de chaque conseil.

A l'unanimité, les deux Conseils d'école de Saint Pardon de Conques et de Bieujac décident de se regrouper en un seul conseil de RPI pour l'année scolaire 2023/2024.

a.ii. Effectifs

<u>Saint Pardon de Conques</u>	<u>Bieujac</u>
PS/MS : 21	CP/CE1 : 21
MS/GS : 17	CE1/CE2/CM1 : 19
	CE2/CM1 : 24
	CM2 : 26
Total : 38	Total : 90
Effectif total RPI : 128	

NB : 1 nouvelle famille arrive en novembre avec 2 enfants.

a.iii. Règlement intérieur et charte de laïcité

Le règlement intérieur et la charte de la laïcité font l'objet d'un travail en classe. Charte et règlement seront présents dans le cahier de liaison de chaque enfant et devront être signés par les parents et les enfants.

Le règlement est revoté lors de ce conseil. Un paragraphe a été rajouté sur le harcèlement scolaire.

Une remarque est faite concernant le règlement intérieur : est-il possible d'ajouter le décret du 16 août 2023 ? Après renseignement auprès de Mme Noël, le décret n'apparaissant pas dans le règlement départemental, il n'a pas à figurer dans le règlement intérieur de l'école.

a.iv. Protocole de lutte contre le harcèlement

Ce protocole avait déjà été présenté au conseil 2 de l'année dernière.

Petit résumé de ce qui est mis en place par les 2 écoles : 1 plan de prévention et 1 plan de d'action si une situation est avérée.

Est-ce que le document « prévention et protocole harcèlement » peut être diffusé aux familles ? L'équipe pédagogique se renseigne auprès de l'inspection. S'il peut être diffusé, il sera joint au compte rendu du conseil d'école et mis sur le site des mairies (un flash code permettant d'y accéder directement pourra être également mis en place).

a.v. Sécurité

Les PPMS (Plan Particulier de Mise en Sécurité) : sont remis à jour chaque année (documents synthétisant les procédures à suivre si attentat, tempête, risque nucléaire...)

-1 PPMS attentat/intrusion

-1 PPMS risques majeurs

2 exercices incendies, 1 exercice confinement et 1 exercice intrusion sont effectués dans l'année.

Choc à la tête : le protocole est toujours d'actualité : 1 fiche de liaison école/famille ou périscolaire/famille.

a.vi. Présentation des budgets

Subvention SIRP : 1 000 euros par classe

Subvention coopérative : 800 € par classe (en décembre)

Don APE : 25€/enfant pour St pardon, 40€/enfant pour Bieujac en raison du projet montagne

Le bilan de la coopérative scolaire pour l'année scolaire 2022-2023 est présenté pour chaque école.

a.vii. Modification des rythmes scolaires

Les mairies nous ont informé que les TAP vont disparaître à la rentrée 2024 et donc qu'il est nécessaire de modifier l'organisation du temps scolaire en repassant à la semaine de 4 jours.

Pour cela, nous devons remplir plusieurs documents :

- fiche méthode et fiche sur l'organisation du temps scolaire

- compte rendu du conseil syndical

- compte rendu du conseil d'école

Il faut nous mettre d'accord sur les nouveaux horaires des écoles et sur le transport.

*Horaires proposés pour l'école de Saint Pardon : 8h45/12h et 13h30/16h15

*Horaires proposés pour l'école de Bieujac : 8h30/12h et 13h30/16h00

Le transport devrait être avancé de 15 minutes. Le SISS est à ce jour informé du changement de rythme des deux écoles et a validé les horaires proposés. C'est maintenant aux mairies de valider cela en conseil syndical.

APC St pardon : 8h20 – 8h40 le mardi et jeudi

APC Bieujac : deux fois 30 minutes deux soirs par semaine à définir

Mme Audoit étant déchargée d'APC, il n'y aura donc pas d'APC pour les CM2 ? Il faut voir en équipe pédagogique si certains élèves peuvent accéder aux APC avec une autre enseignante.

Une remarque est également faite concernant les fratries : si l'un des enfants participe à l'APC et pas l'autre, une gratuité de la garderie pourrait se réfléchir.

b. Communication

Parents/enseignants : utilisation du cahier de liaison + mail

Enseignants/APE : une réunion a été faite entre Mme Lapelletrie et Mme Audoit

Ecole/périscolaire : réunions régulières entre Mme Rispaill et Mme Audoit

c. Projets et vie de l'école

c.i. Projets d'école

Le projet d'école est toujours valable (les 3 axes principaux sont rappelés)

- faciliter l'inclusion des élèves à besoin éducatifs particuliers
- harmoniser les méthodes d'apprentissage des fondamentaux
- l'éducation à la santé et à la sécurité

c.ii. Projets de classe

Saint Pardon :

-Sortie au cinéma le jeudi 30 novembre à 10h à Cadillac : tournée Piou-Piou, petits courts-métrage d'animation sur le thème des drôles de créatures

-Spectacle aux carmes le 25 janvier à 9h30 : spectacle « Elle tourne »

-Sortie à l'écomusée de Marquèze le 3 mai 2024 avec ateliers le matin et visite du parc l'après-midi.

Bieujac :

- cycle piscine pour les 4 classes

- classe de neige pour les 4 classes

d. Parcours de l'élève

d.i. RASED

Le RASED se compose d'une psychologue scolaire, d'un enseignant à dominante pédagogique et d'un enseignant à dominante relationnelle : un dossier doit être constitué (et validé par l'inspection) pour les faire intervenir dans l'école.

d.ii. Maitre EFIV

Intervention de M Ruellan le mercredi matin à l'école de Bieujac.

d.iii. APC/PPRE

APC : lecture + langage, soutien...(pas les directrices)

PPRE/PAP : adaptation faite en classe et présentée à l'écrit

II. Mairie

a. Travaux

Saint Pardon :

Remerciements à Gilbert pour le bureau de direction qui est opérationnel depuis la rentrée et le couloir avec les porte-manteaux. Il manque les casiers à cartables.

→Merci également pour l'achat de nouveaux bureaux, les 2 draisiennes et 1 table qui est en attente.

→Merci pour le téléphone portable.

Demandes :

Attente des travaux demandés depuis 2 ans : placards classe des PS/MS, isolation phonique classe des PS/MS, étagères pour le dortoir, sanitaire supplémentaire classe des grands.

Bieujac :

Demandes :

- classe de Stéphanie Frais : des tuyaux s'arrachent du mur
- classe de Delphine Audoit : mettre un système pour accrocher le rideau de la porte d'entrée
- classe de Stéphanie Audibert : mettre un porte manteau, remettre le rideau à l'endroit)
- classe de Marine Berbion (algéco) : problème de fourmis, sortir un radiateur qui s'arrache du mur, et voir comment programmer la clim (en ce moment le mode « chaud » ne semble pas bien fonctionner.
- à l'étage : prise + table ou étagère dans la salle de réunions et de repas
- descendre plus régulièrement le matériel qui est sur le toit de l'algeco (une fois par semaine)
- installation d'un visiophone
- imprimante couleurs

III. Questions diverses

L'APE est en sommeil, il est bien précisé que les différentes manifestations faites dans l'année (loto, kermesse...) ne peuvent être organisées que si cette association existe. C'est d'ailleurs grâce à elle qu'on peut récupérer de l'argent et faire des projets et des sorties.

Les sorties sont-elles suspendues ? Pour le moment elles restent autorisées dans un cadre sécuritaire strict avec notamment une demande auprès de la préfecture.